

Étude comparative sur l'usage de l'écriture inclusive dans deux médias écrits français et québécois

Nikita Kamblé-Bagal^{1,*}, Anaïs Tatossian²

¹Université d'Ottawa, Département de français – Canada

²Université d'Ottawa, Département de français – Canada

Résumé. La présente étude compare l'usage de l'écriture inclusive dans le journal français *Le Monde* et le journal québécois *Le Devoir* entre octobre 2017 et septembre 2021. Le corpus est constitué d'un ensemble de 192 articles, soit 96 articles du *Monde* et 96 articles du *Devoir*, ce qui équivaut à deux articles par mois par journal. Les phénomènes inclusifs recensés dans le corpus sont les suivants : la féminisation des noms de métiers, l'accord de proximité, les mots épicènes, les doubles flexions et les abréviations. L'analyse des données révèle que les techniques de l'écriture inclusive sont plus répandues dans *Le Monde* que *Le Devoir*, dans la mesure où la plupart des techniques sont relevées dans un plus grand nombre d'articles du *Monde* que du *Devoir*. Par ailleurs, les analyses statistiques montrent que les occurrences des phénomènes inclusifs augmentent considérablement entre octobre 2017 et septembre 2021 dans les deux journaux. L'écriture inclusive est donc de plus en plus répandue dans les médias écrits.

Abstract. The usage of gender-inclusive writing in a French and a Quebec print media. The present study compares the usage of gender-inclusive writing in the French newspaper *Le Monde* and the Quebec newspaper *Le Devoir* between October 2017 and September 2021. The corpus is composed of a total of 192 articles, that is 96 articles from *Le Monde* and 96 articles from *Le Devoir*, which is equivalent to two articles per month per newspaper. The inclusive phenomena studied in the corpus are the following: the feminisation of job titles, the proximity agreement or proximity concord (*accord de proximité*), epicene words, double flexions and abbreviations. The data analysis reveals that the techniques of gender-inclusive writing are more widespread in *Le Monde* than *Le Devoir*, in the sense that most of the techniques are present in more articles in *Le Monde* than in *Le Devoir*. Moreover, the statistical analysis shows that the occurrences of inclusive phenomena increase significantly between October 2017 and September 2021 in both newspapers. Gender-inclusive writing is therefore more and more prevalent in written medias.

* Corresponding author : nkamb104@uottawa.ca

1 Introduction

L'écriture inclusive est un nouveau phénomène linguistique dont l'usage s'est répandu dans la langue française depuis les années 2000 (Abbou, Arnold, Candea et Marignier, 2018). Selon Labrosse (2021), le terme « écriture inclusive » est attesté chez Haddad, Sebah et Baric (2019) dans la première édition du *Manuel d'écriture inclusive*, publiée en septembre 2016. Nous reprenons donc leur définition de celle-ci comme étant « l'ensemble des attentions graphiques et syntaxiques qui permettent d'assurer une égalité de représentations des deux sexes » (Haddad, Sebah et Baric, 2019, p. 4). Selon les militant·e·s de l'écriture inclusive, la langue française ne rend pas compte de la marche vers l'égalité des sexes qui existe de nos jours (Viennot, 2018). Au contraire, elle contribue à perpétuer les inégalités et les stéréotypes de sexe (Haddad, Sebah et Baric, 2019).

En effet, la langue française que nous connaissons aujourd'hui est régie entre autres par la règle qui énonce que le masculin l'emporte toujours sur le féminin. Cependant, cela n'a pas toujours été le cas. Au Moyen Âge, l'ancien français connaît l'accord de proximité. Celui-ci permettait de faire l'accord avec le nom le plus proche, peu importe son genre, au lieu de systématiquement faire l'accord au masculin, comme il en est désormais le cas. Toutefois, une vague de masculinisation de la langue française fait apparition avec les grammairiens du XVII^e siècle. D'une part, cette masculinisation du français passe notamment par l'abolition de l'accord de proximité. Vaugelas affirme que le masculin l'emporte sur le féminin parce que « le genre masculin est le plus noble » (1647, p. 381). Selon Moreau (2019, p. 370), plusieurs grammairiens reprennent l'idée de la noblesse du genre masculin pour justifier sa prédominance sur le genre féminin, tels que Bouhours (1674 et 1675), Chifflet (1680), l'Académie française (1704), Corneille (1738) et Restaut (1745). Beauzée appuie cette position en évoquant comme justification « la supériorité du mâle sur la femelle » (1767, p. 358). On ne peut donc plus dire « les hommes et les femmes sont égales », mais plutôt « les hommes et les femmes sont égaux » (Jansen, 2017, p. 4). D'autre part, la masculinisation passe par la suppression des noms d'activités au féminin au XVII^e siècle. D'après Viennot (2018, p. 43-45), l'Académie française condamne l'emploi de termes féminins pour désigner les métiers des femmes depuis sa création en 1635. Dès la fin du XVII^e siècle, tous les noms de métiers féminins sont éliminés. Les « poétesses » deviennent désormais des « poètes ».

Cependant, la masculinisation des noms de métiers commence à poser problème lorsque les femmes accèdent à des postes qui étaient auparavant réservés aux hommes, tels que des postes en médecine ou en droit. Comme le masculin avait toujours été utilisé pour désigner ces postes occupés exclusivement par des hommes, on utilise également le masculin pour nommer les femmes. Ainsi, à la fin du XIX^e siècle, les premières femmes diplômées en médecine se nomment « médecin » et celles diplômées en droit « avocat ». Ceci devient de plus en plus problématique depuis 1944, après la Deuxième Guerre mondiale, puisque les femmes peuvent désormais occuper toutes les fonctions (Viennot, 2018, p. 72). C'est dans ce contexte qu'est proposée la féminisation des noms de métiers, afin de rendre compte de la présence des femmes sur le marché du travail. Puis, dans les pas de la féminisation des noms de métiers, apparaît l'écriture inclusive. Celle-ci reçoit une réception mitigée à travers la francophonie. Nous nous intéressons particulièrement aux deux aires linguistiques qui se trouvent aux extrémités du spectre : le Québec, où l'écriture inclusive connaît un grand succès, et la France, où elle suscite des réticences.

D'une part, le Québec est connu pour son avant-gardisme en matière du mouvement pour une écriture plus inclusive (Labrosse, 2021). En fait, l'écriture inclusive y est recommandée depuis le plus longtemps (Tibblin, 2020). D'autre part, la France demeure dans l'ensemble à la traîne du mouvement sur l'écriture inclusive (Viennot, Candea, Chevalier, Duverger, Houdebine et Lasserre, 2015). L'objectif de notre recherche est de comprendre si ce décalage entre le Québec et la France se reflète également dans leurs médias écrits respectifs. Bien

qu'il existe déjà des études sur l'écriture inclusive au Québec et en France, celles qui comparent leur usage dans la presse écrite sont rares, voire inexistantes, d'où l'originalité de notre recherche. Nous proposons donc une étude linguistique d'un corpus d'articles provenant du quotidien français *Le Monde* et du quotidien québécois *Le Devoir*. Nous avons étudié les articles publiés entre octobre 2017 et septembre 2021. Nous émettons l'hypothèse que l'écriture inclusive est plus appliquée dans les médias québécois que dans les médias français.

2 État de la recherche sur l'écriture inclusive

En ce qui concerne les études sur les attitudes envers l'écriture inclusive, nous relevons Harris Interactive (2017) et Tibblin (2020). Le « sondage Harris Interactive pour Mots-Clés [est] réalisé par Internet les 11 et 12 octobre 2017, auprès d'un échantillon de 1 000 personnes représentatif de la population française âgée de 18 ans et plus » (Harris Interactive, 2017, p. 15). Il révèle que 84 % des personnes sont favorables à la féminisation des noms de métiers et 81 % à l'utilisation des doubles flexions, c'est-à-dire à l'énonciation des formes féminines et masculines (ex. : « les étudiantes et les étudiants »). Les occurrences de ces deux procédés devraient donc être relativement fréquentes dans notre corpus de quotidiens français. Tibblin (2020) évalue les attitudes des francophones envers le langage inclusif en leur présentant un texte utilisant des abréviations avec le point médian ainsi que de doubles flexions pour « il ou elle ». Les abréviations se définissent comme « deux mots en un seul, en combinant le féminin et le masculin quand ils possèdent un radical commun » à l'aide d'un signe (Viennot, 2018, p. 101). Les résultats révèlent que les répondants et répondantes préfèrent les doubles flexions aux abréviations. Un facteur qui influence considérablement les réponses est l'aire linguistique. Les francophones habitant en France possèdent une attitude plus négative envers les procédés inclusifs que les francophones provenant d'autres aires linguistiques francophones, soit le Québec, la Suisse et la Belgique. Tibblin (2020) note la nécessité d'effectuer une recherche qui compare le traitement de l'écriture inclusive des médias de chaque aire linguistique. Notre étude propose les débuts de cette recherche, en comparant l'usage de l'écriture inclusive dans les médias de deux aires linguistiques : la France et le Québec. À la lumière de cet article, nous nous attendons à ce que l'écriture inclusive soit proportionnellement plus importante dans les médias québécois par rapport aux médias français.

Les études sur l'usage de l'écriture inclusive sont encore assez rares. Nous en relevons deux : Dister et Moreau (2006) en France et Dumais (2007) au Québec. Dister et Moreau (2006) comparent la dénomination de professions ou de titres des candidates lors de deux scrutins : les élections européennes du 18 juin 1989 et du 13 juin 2004 en France. Elles notent une hausse dans l'utilisation de termes féminisés, qui passent de 37,9 % en 1989 à 75,1 % en 2004. Sur une période de 15 ans, les chercheuses observent donc que le féminin auparavant minoritaire devient largement majoritaire en 2004 en France. Dumais (2007) étudie 37 textes officiels du Québec publiés en 2003-2004. Seulement un peu plus d'un tiers des textes analysés prennent en compte les deux genres grammaticaux contre deux tiers qui prennent uniquement en compte le genre masculin. Certains documents ont toutefois recours à une note explicative, qui précise que le masculin est utilisé pour englober les deux genres, mais ceux-ci sont quand même minoritaires. Aussi peu nombreuses que soient les occurrences de l'écriture inclusive, Dumais (2007) y voit tout de même une manifestation de ses débuts. De plus, elle note que les documents qui sont destinés directement à la population font plus usage d'une rédaction inclusive que les rapports annuels. Étant donné que nous étudions des articles de presse qui sont destinés à la population et beaucoup plus récents, nous nous attendons à relever un nombre plus élevé de procédés inclusifs dans notre corpus de quotidiens québécois.

De notre connaissance, il n'existe pas d'études faites sur l'usage de l'écriture inclusive dans les médias québécois. Nous notons toutefois Gervais (2001) et Fujimura (2005) qui analysent l'usage d'une des techniques de l'écriture inclusive dans les médias français : la féminisation des noms de métiers. D'une part, Gervais (2001) étudie son usage dans *Le Monde* en mars 1997 et en mars 1998. Pour les deux années, le nombre de dénominations masculines pour désigner des professions occupées par des femmes est plus élevé que le nombre de dénominations féminines. En revanche, Gervais (2001) mentionne que l'écart entre les occurrences de formes masculines et de formes féminines se réduit considérablement en 1998. La féminisation des noms de métiers commence donc lentement à faire son apparition dans la presse écrite française à la fin des années 90. D'autre part, Fujimura (2005) étudie l'évolution de la féminisation des noms de métiers dans la presse écrite française, dont *Le Monde*, entre janvier 1988 et décembre 2001. Elle observe que la féminisation des noms de métiers commence seulement à s'accélérer à partir de 1998, l'année durant laquelle le Premier ministre Lionel Jospin publie une circulaire sur la féminisation des noms dans les documents officiels, et elle continue à se répandre dans la presse écrite. L'année 1998 marque donc un véritable tournant dans la presse écrite française (Gervais, 2001 ; Fujimura, 2005). Nous sommes de l'avis que l'usage de ce phénomène sera beaucoup plus étendu de nos jours dans notre corpus contemporain.

3 Typologie des phénomènes inclusifs

Pour analyser les articles de notre corpus, nous nous sommes appuyées sur les travaux de Viennot (2018) et de Haddad, Sebah et Baric (2019). À partir de ceux-ci, nous proposons une classification des phénomènes inclusifs (§ 4.3).

3.1 Viennot (2018)

Viennot est reconnue aujourd'hui comme une « figure de proue » (Louis, 2018, p. 471) dans le mouvement linguistique sur l'écriture inclusive. Nous portons une attention particulière à son ouvrage intitulé *Le langage inclusif : pourquoi, comment*, publié en 2018, dans lequel elle propose des techniques de l'écriture inclusive, parmi lesquelles nous étudierons les suivantes : la féminisation des noms de métiers, la double flexion, les néologismes, l'accord de proximité, renoncer au terme « Homme » et les abréviations.

En ce qui concerne la féminisation des noms de métiers, Viennot conseille de faire un retour aux sources de la langue française, puisque les termes féminins existent depuis longtemps, mais ont été éradiqués à travers les siècles. Une étude de Chatard, Guimond et Martinot (2005) révèle que la féminisation d'une profession augmente le degré de confiance chez les élèves de 13-14 ans de troisième et quatrième années (l'équivalent du secondaire 2 et du secondaire 3 au Québec) quant à leur capacité à réussir dans les études qui leur permettraient d'exercer la profession. En effet, même pour des professions considérées typiquement masculines, le degré de confiance des filles passe de 2,64 sur 10 lorsque le genre grammatical masculin est utilisé seul, à 3,21 sur 10 lorsque la forme féminisée de la profession est aussi utilisée.

De manière semblable, pour renforcer la présence des femmes dans la langue française, Viennot propose la double flexion (ex. : « les étudiantes et les étudiants »). L'utilisation du féminin permet en fait d'activer plus de représentations féminines. Chez Brauer et Landry (2008), les participantes et participants citent presque trois fois plus de femmes lorsqu'on les interroge sur les « candidats/candidates » (environ 40 % de femmes) que lorsqu'on les interroge uniquement sur les « candidats » (environ 15 % de femmes). De plus, pour inclure les personnes non binaires, elle conseille l'utilisation de néologismes comme les pronoms « iels/ielles » et « ciels/cielles ». Les occurrences de néologismes dans notre corpus sont

nulles, alors nous n'avons pas retenu ce procédé dans notre classification. Par ailleurs, Viennot recommande le retour à l'accord de proximité. Il s'agit de faire l'accord avec le nom le plus proche, comme dans l'exemple suivant : « Les sportifs et les sportives *concernées* se sont fait connaître » (Viennot, 2018, p. 88).

Finalement, Viennot évoque les abréviations. Nous rappelons qu'il s'agit de la combinaison à l'aide d'un signe des termes féminin et masculin qui possède un radical commun. Chez Chatard, Guimond et Martinot (2005), le degré de confiance des filles passe de 2,64 lorsque la profession est seulement présentée au masculin à 3,11 lorsque la profession est présentée sous forme d'une abréviation, et ce pour les professions considérées typiquement masculines. En matière de signes pour les abréviations, Viennot mentionne la parenthèse (« intellectuel (le) »), le trait d'union (« intellectuel-le »), la barre oblique (« intellectuel/le »), la majuscule (« intellectuelLE »), le point bas (« intellectuel.le ») et le point médian (« intellectuel·le »). Parmi ces signes, Viennot privilégie le point médian, car il n'a jamais été utilisé dans la langue française et n'a donc pas une connotation en français. Il nous importe de préciser que nous avons repris les termes « abréviations » et « double flexion » de Viennot (2018) dans notre article et plus particulièrement dans notre classification des phénomènes inclusifs (§ 4.3).

3.2 Haddad, Sebah et Baric (2019)

Tel que nous l'avons mentionné en introduction (§ 1), le *Manuel d'écriture inclusive* attire particulièrement notre attention étant donné que le concept même d'« écriture inclusive » est attribué à cet ouvrage par Labrosse (2021). Nous nous intéressons à quelques conventions de l'écriture inclusive présentées par Haddad, Sebah et Baric (2019, p. 7) : l'accord en genre des noms de fonctions, grades, métiers et titres et l'utilisation du féminin et du masculin.

Premièrement, pour la féminisation des noms de métiers, ce manuel rejoint le point de vue de Viennot concernant le retour aux sources du français, et plus particulièrement au français du Moyen Âge. Comme ces noms existent au féminin depuis le Moyen Âge, ils devraient être utilisés dans la langue française aujourd'hui pour rendre compte de la présence des femmes sur le marché du travail. Deuxièmement, il faut user du féminin et du masculin. Nous pouvons énumérer les deux formes dans une double flexion. Il est également possible d'utiliser une abréviation. Comme chez Viennot, le point médian est préférable à d'autres signes, comme les parenthèses (qui indiquent un propos secondaire), la barre oblique (qui implique une division), l'E majuscule (qui peut suggérer une connotation différente entre le féminin et le masculin), le point final (dont l'usage est déjà très répandu dans la langue) et les tirets (qui peuvent servir de parenthèses ou à introduire des répliques de dialogue). Tel que nous le verrons dans l'analyse des résultats (§ 5), l'usage des abréviations dans les médias n'est pas encore régularisé. Nous avons donc relevé toutes les abréviations, peu importe le signe utilisé dans celles-ci. La troisième solution est l'emploi de termes épiciques, soit des termes « dont la forme ne varie pas que l'on se réfère à un nom féminin ou masculin » (Haddad, Sebah et Baric, 2019, p. 12). Quelques exemples sont les mots « artiste », « cadre », « membre » ainsi que des formules englobantes comme « la direction » au lieu du masculin « les directeurs ».

4 Données et méthodologie

Ayant établi la typologie sur laquelle nous nous appuyons dans cet article, nous passons maintenant à l'exposition de la méthodologie que nous avons suivie pour recueillir nos données.

4.1 Élaboration du corpus

Nous avons analysé un corpus constitué de 192 articles provenant de deux quotidiens : un quotidien français, *Le Monde*, et un quotidien québécois, *Le Devoir*. Pour avoir une représentation proportionnelle, nous avons analysé le même nombre d'articles dans chaque journal, soit 96 articles. Pour avoir un aperçu complet des journaux, il nous a importé d'examiner des articles provenant de sections et rubriques variées, telles que les arts, les actualités, les sports, les affaires, les débats, entre autres. Mentionnons que notre échantillon ne prétend pas être un corpus représentatif au sens de la statistique lexicale. Il s'agit d'un corpus avec un nombre précis et fini d'articles. En effet, pour chaque année que nous avons étudiée, nous nous sommes limitées à l'analyse de deux articles par mois par périodique, ce qui équivalait un total de 24 articles par année.

Afin de mesurer l'évolution de l'écriture inclusive dans les médias écrits, nous avons étudié les articles publiés entre octobre 2017 et septembre 2021. Le mois d'octobre 2017 marque le début d'une véritable polémique sur l'écriture inclusive, qui a mobilisé tous les médias (Manesse, Siouffi et collab., 2019). La controverse sur le sujet est relancée en automne 2017, à la suite de la publication aux éditions Hatier d'un manuel scolaire de CM2 – l'équivalent de la 5^e année au Québec – qui fait usage de l'écriture inclusive (Viennot, 2018). Les médias se sont surtout pris à l'usage des points finaux et des points médians dans ce manuel (Tibblin 2020). Pour avoir suffisamment de données, ainsi que pour avoir des données plus récentes, nous avons analysé une période de quatre ans, jusqu'en septembre 2021.

Les médias écrits retiennent notre attention parce que la langue dans ceux-ci « sert d'illustration de [son] usage légitime [...] et de référence normative pour l'ensemble des locuteurs de la communauté linguistique » (Corbeil, 1986). En fait, les médias et les journalistes produisent les normes linguistiques, au même titre que les établissements scolaires et les institutions, en jouant un rôle décisif dans « l'adoption ou le rejet de normes langagières » (Haddad et Sebahg dans Viennot, 2018, p. 119). Le pouvoir du journalisme réside dans sa capacité à influencer son lectorat. Ceci est particulièrement pertinent à l'époque contemporaine que nous étudions, puisqu'il existe une montée en puissance des journalistes depuis une quarantaine d'années (Neveu, 2019). Ceux-ci disposent désormais « d'un pouvoir d'influence considérable sur les consciences et les comportements » (Neveu, 2019, p. 80). En tant qu'arbitres des modes culturelles et intellectuelles (Neveu, 2019), les journalistes peuvent aujourd'hui influencer les tendances de leur public. Ceci est particulièrement le cas dans le domaine de l'aménagement linguistique, où l'influence et le rôle des médias sont indéniables, voire primordiaux (Penfield, 1987). L'utilisation de l'écriture inclusive par des journalistes dans les médias crée donc une nouvelle norme linguistique autour d'un usage plus inclusif de la langue française. Cet usage d'une langue inclusive dans les médias a la capacité d'influencer le comportement du lectorat qui aura tendance à suivre dans les traces des journalistes.

Nous avons choisi *Le Monde* parce qu'il s'agit d'un journal de centre-gauche (Gervais, 2001). Dister et Moreau (2006) affirment que l'idéologie de gauche est associée à une tendance à féminiser les métiers, soit un des phénomènes inclusifs, ce qui implique que *Le Monde* devrait être plus favorable aux techniques de l'écriture inclusive. Cette hypothèse est confirmée par Haddad et Sebahg qui remarquent le « recours de manière régulière ou ponctuelle à l'écriture inclusive » du *Monde* (dans Viennot, 2018, p. 118). *Le Devoir* partage cette même vision progressiste. Il favorise notamment l'avancement au niveau politique, économique, culturel et social du Québec (Nadeau, 2010), ce qui suggère que ce quotidien devrait être propice à l'écriture inclusive.

4.2 Méthodes de requête

Nous avons recueilli nos résultats à l'aide de la base de données *Eureka*. Pour faire notre requête dans *Le Monde*, nous avons sélectionné les cases « Le Monde » et « Le Monde (site web) ». Pour *Le Devoir*, nous avons coché les cases « Le Devoir », « Le Devoir (blogues) » et « Le Devoir (site web) ». Nous avons utilisé les deux mots-clés suivants dans la barre de recherche de *Eureka* pour chacun des deux journaux :

- «(e)» : cette requête a permis d'afficher tous les articles qui utilisent une forme d'abréviation, que ce soient les points médians, les points normaux, les parenthèses, les tirets, les crochets, les majuscules ou les parenthèses. Nous avons porté une attention particulière à ce phénomène parce qu'il s'agit d'un des phénomènes les plus controversés de l'écriture inclusive, comme le témoigne la polémique en France sur l'écriture inclusive en automne 2017 (voir Tibblin, 2020 dans § 4.1).
- « femme | femmes » : cette astuce de recherche a permis d'identifier les articles qui contiennent « femme » ou « femmes » ou les deux dans *Eureka*. Nous avons employé ces mots-clés, puisque la plupart des articles qui utilisent les techniques de l'écriture inclusive, comme la féminisation des noms de métier, parlent des femmes ou évoquent du moins les femmes. Cette recherche a été faite après celle avec «(e)» afin de compléter nos résultats.

4.3 Classification des phénomènes de l'écriture inclusive

Voici les phénomènes que nous avons recensés dans notre corpus d'articles. Comme mentionné, cette classification a été construite à partir des travaux de Viennot (2018) et de Haddad, Sebah et Baric (2019) :

- 1) Féminisation des noms de métiers et d'activités, que ce soit le nom de la profession au féminin (ex. : « présidente »), avec un terme épïcène féminisé (ex. : « femme cinéaste ») ou sous forme d'une abréviation (ex. : « avocat(e) »)
- 2) Accord de proximité (ex. : « les étudiants et les étudiantes sont contentes »)
- 3) Mots épïcènes (ex. : « ministre », « membre », « direction », etc.)
- 4) Doubles flexions (ex. : « lecteurs et lectrices »)
- 5) Abréviations : point médian (« étudiant·e »), point normal (« étudiant. e »), parenthèses (« étudiant(e) »), tiret (« étudiant-e »), crochets (« étudiant[e] »), majuscule (« étudiantE »), barre oblique (« étudiant/e »)

Nous allons nous appuyer sur cette classification afin d'analyser les articles de notre corpus.

5 Analyse des résultats

Nous regarderons d'abord attentivement le traitement des phénomènes de l'écriture inclusive dans chaque quotidien avant de comparer leur utilisation de ceux-ci.

5.1 *Le Monde*

Comme mentionné, nous avons étudié 96 articles dans *Le Monde*, ce qui correspond à 24 articles par année. Puisque nos données se trouvent entre la période octobre 2017 à septembre 2021, nous avons considéré octobre à septembre comme une année complète. Ainsi, nous avons étudié quatre années : octobre 2017-septembre 2018 ; octobre 2018-septembre 2019 ; octobre 2019-septembre 2020 ; octobre 2020-septembre 2021. À partir de notre classification des phénomènes de l'écriture inclusive, nous avons comptabilisé toutes les occurrences de chaque phénomène dans les articles. Le Tableau 1 donne les résultats quantifiés pour les six phénomènes inclusifs dans les articles du *Monde*.

Tableau 1. Nombre d'occurrences et pourcentages pour chaque phénomène inclusif par année étudiée dans les articles du *Monde*.

Phénomènes	10/2017 à 09/2018		10/2018 à 09/2019		10/2019 à 09/2020		10/2020 à 09/2021		10/2017 à 09/2021	
	Nb. occ	%	Nb. occ	%	Nb. occ	%	Nb. occ	%	Nb. occ	%
Féminisation des noms de métiers	104	27,2	132	30,6	108	23,6	139	29,2	483	27,7
Accord de proximité	0	0	0	0	1	0,2	1	0,2	2	0,1
Mots épïcènes	174	45,5	235	54,5	258	56,5	209	43,9	876	50,2
Doubles flexions	42	11	17	3,9	17	3,7	49	10,3	125	7,2
Abréviations	62	16,2	47	10,9	73	16	78	16,4	260	14,9
Σ	382	100	431	100	457	100	476	100	1 746	100

En ce qui concerne l'évolution de l'usage de l'écriture inclusive entre octobre 2017 et septembre 2021, nous observons une augmentation des procédés utilisés au fil des années. Entre octobre 2017 et septembre 2018, nous avons recensé un total de 385 phénomènes, 435 entre octobre 2018 et septembre 2019, 458 entre octobre 2019 et septembre 2020, et 488 entre octobre 2020 et septembre 2021. Entre octobre 2017 et septembre 2021, les procédés inclusifs ont augmenté d'environ 12,5 %. Le nombre d'occurrences de la plupart des techniques a aussi légèrement augmenté entre l'année octobre 2017-septembre 2018 et l'année octobre 2020-septembre 2021. L'écriture inclusive devient donc de plus en plus répandue dans l'usage au cours des années.

La féminisation des noms de métiers est présente dans 89 des 96 articles et il s'agit du deuxième procédé le plus relevé dans notre corpus. Voici quelques exemples de féminisation : « metteuse en scène », « députée », « vice-présidente », « président(e) », « historien(ne) », etc. Gervais (2001) et Fujimura (2005) ayant observé un tournant en matière de féminisation dans la presse française à partir de 1998 et Harris Interactive (2017) ayant révélé que 84 % de la population française est favorable à la féminisation. Il n'est pas surprenant de voir la popularité de cette technique.

L'accord de proximité est le phénomène le moins répandu. Les deux occurrences de celui-ci sont très récentes : une dans un article publié en août 2020 (« un ou une remplaçante ») et l'autre dans un article publié en avril 2021 (« [le] ou la prochaine présidente »). Il est donc possible que ce procédé gagne en popularité dans les années à venir.

Les termes épïcènes représentent à eux seuls plus de 50 % des procédés inclusifs du *Monde* dans 94 des 96 articles, que ce soient des noms épïcènes (« artiste », « membre », « personne ») ou des formules englobantes (« direction », « administration », « population »). Toutefois, il nous importe de préciser que l'utilisation des mots épïcènes ne traduit pas nécessairement une intention de rendre son langage plus inclusif. Par exemple, certains noms de métiers sont des noms épïcènes, comme c'est le cas pour « journaliste », « ministre », « astrologue », entre autres. Lorsque ces métiers sont évoqués dans des articles, des termes épïcènes doivent forcément être utilisés. Nous avons tout de même décidé d'inclure ce phénomène dans notre classification pour montrer qu'il ne faut pas toujours fournir un grand effort pour rendre son écriture plus inclusive. Certaines techniques sont déjà inhérentes à la langue française.

Les doubles flexions sont consignées dans 41 articles. Le nombre d’occurrences de celles-ci est assez faible, malgré le fait que Harris Interactive (2017) a consigné que 81 % de la population française est favorable à la double flexion. Dans la plupart des cas, le masculin est présenté avant le féminin : « l’auteur ou l’auteure », « un confrère ou une consœur », « le (ou la) », etc. Il y a tout de même quelques exceptions : « celles et ceux », « [la] cliente (le client) », « à elle ou à lui », etc. Certains articles alternent l’ordre de présentation des mots masculins et féminins. Nous avons retrouvé « d’une ou d’un rédacteur spécialiste » et « d’un ou d’une “éditorialiste” » dans un même article : dans le premier cas, le déterminant féminin est présenté en premier, alors que dans le deuxième cas, le déterminant masculin vient en premier.

Si nous regardons les abréviations de plus près, nous en avons relevé dans 85 des 96 articles analysés. Elles représentent 14,9 % des procédés, ce qui veut dire qu’il s’agit du troisième phénomène le plus relevé dans notre corpus. Cette observation est surprenante, étant donné qu’il s’agit d’un phénomène très controversé. Même pendant la polémique sur l’écriture inclusive, qui s’est déroulée entre octobre 2017 et mars 2018 dans les médias français (Manesse, Siouffi et collab., 2019), nous avons compté 44 occurrences d’abréviations. Parmi les 85 articles relevés, 78 utilisent des parenthèses (« participant(e)s »), 5 utilisent des points normaux (« exclu.es »), 1 utilise à la fois les parenthèses et les barres obliques (« capé(e)s » et « tricoteurs/teuses ») et 1 utilise à la fois les points normaux et les barres obliques (« alcoolisé. e. s » et « certain/e/s »). Les parenthèses sont de loin les plus recensées dans notre corpus. Labrosse (2021) note à ce propos que ce sont généralement les parenthèses qui sont adoptées dans toute documentation publique. Il y a tout de même une inconstance au niveau des abréviations utilisées, non seulement entre les articles, mais aussi au sein de ceux-ci, tels que le témoignent les deux articles qui emploient deux signes à la fois. Ainsi, l’usage des abréviations n’est pas régularisé dans *Le Monde*.

5.2 Le Devoir

Tout comme pour *Le Monde*, nous avons étudié 96 articles dans *Le Devoir*, soit 24 par année. Le Tableau 2 donne les résultats quantifiés pour les six phénomènes inclusifs dans les articles du *Devoir*.

Tableau 2. Nombre d’occurrences et pourcentages pour chaque phénomène inclusif par année étudiée dans les articles du *Devoir*.

Phénomènes	10/2017 à 09/2018		10/2018 à 09/2019		10/2019 à 09/2020		10/2020 à 09/2021		10/2017 à 09/2021	
	Nb. occ	%	Nb. occ	%	Nb. occ	%	Nb. occ	%	Nb. occ	%
Féminisation des noms de métiers	152	46,6	146	28,1	101	31	211	38,6	610	35,5
Accord de proximité	1	0,3	0	0	0	0	0	0	1	0,1
Mots épicènes	126	38,7	207	39,9	179	54,9	235	43	747	43,5
Doubles flexions	8	2,5	38	7,3	20	6,1	27	4,9	93	5,4
Abréviations	39	12	128	24,7	26	8	73	13,4	266	15,5
Σ	326	100	519	100	326	100	546	100	1717	100

Nous observons une augmentation des phénomènes inclusifs utilisés entre octobre 2017 et septembre 2021. Entre octobre 2017 et septembre 2018, nous avons recensé un total de 326 procédés, 519 entre octobre 2018 et septembre 2019, 326 entre octobre 2019 et septembre 2020, et 546 entre octobre 2020 et septembre 2021. Entre octobre 2017 et septembre 2021, les phénomènes de l'écriture inclusive ont augmenté d'environ 17 %. Le nombre d'occurrences de chaque technique a aussi légèrement haussé depuis l'année octobre 2017-septembre 2018 et l'année octobre 2020-septembre 2021. Il est intéressant de noter que c'est pendant l'année octobre 2018-septembre 2019 que nous avons recensé le plus grand nombre d'occurrences de doubles flexions et d'abréviations. Tout de même, c'est durant la dernière année étudiée que les occurrences de procédés inclusifs sont les plus élevées. L'écriture inclusive devient donc de plus en plus répandue dans l'usage du *Devoir* au fil des années.

La féminisation des noms de métiers se trouve dans 90 des 96 articles et représente le deuxième procédé le plus relevé. Ce résultat est attendu puisque la féminisation des noms de métier se fait au Québec depuis l'avis de recommandation du 28 juillet 1979 (Chouinard, 1979). Quelques exemples sont : « doyenne », « Première ministre », « politicien.ne. s », etc.

L'accord de proximité est de nouveau le phénomène le moins utilisé. Cette fois, nous avons seulement trouvé une occurrence de celui-ci, dans un article publié en novembre 2017 : « d'un ou d'une auteure ». La plupart des techniques de l'écriture inclusive suivent une évolution semblable et deviennent de plus en plus fréquentes dans les articles les plus récents du corpus alors que l'accord de proximité est relevé dans un des articles les plus anciens.

Les mots épiciènes sont présents dans le même nombre d'articles que la féminisation des noms de métiers. Cependant, en matière d'occurrences, il s'agit encore une fois du phénomène le plus utilisé, avec des occurrences de noms épiciènes (« analyste », « juge », « élève) et de formules englobantes (« personnel », « électorat », « administration »). Tel que nous l'avons mentionné dans la section précédente (§ 5,1), il est attendu que ce phénomène soit le plus fréquent dans notre corpus puisque plusieurs termes dans la langue française sont épiciènes.

En ce qui concerne les doubles flexions, nous les relevons dans 37 articles. Leur présence est donc relativement faible, comparée aux autres procédés. Le masculin est souvent présenté en premier (« policiers et policières », « un compositeur ou une compositrice », « heureux et heureuses »), mais il existe des exceptions (« travailleuses et travailleurs », « elles et ils », « celle ou celui »). Certains articles alternent l'ordre, commençant parfois par le féminin, parfois par le masculin. Nous avons justement noté « travailleurs et travailleuses » ainsi que « toutes et tous » au sein d'un article.

Enfin, les abréviations, présentes dans 60 articles, représentent 15,5 % des occurrences relevées. Parmi les 60 articles, 29 emploient les parenthèses (« Québécois(es) »), 28 les points normaux (« conscient. e. s »), 2 les tirets (« patient-e-s ») et 1 à la fois les tirets et les points normaux (« délégué-e-s » et « répondant. e. s »). L'usage majoritaire des parenthèses est prévu, tel que nous l'avons vu dans la dernière section (§ 5,1). L'autre signe qui est souvent revenu est le point normal. Ceci est conforme avec les propos de Haddad, Sebahg et Baric (2019), qui recommandent l'usage du point normal jusqu'à ce que le point médian devienne disponible sur les logiciels de traitement de texte. Nous observons une inconsistance au niveau des signes utilisée dans les abréviations, une inconsistance qui se trouve même au sein d'un seul article. L'emploi des abréviations n'est donc pas encore stable dans *Le Devoir*.

5.3 Comparaison entre *Le Monde* et *Le Devoir*

Ayant analysé l'usage des procédés inclusifs dans chacun des deux quotidiens, nous confronterons maintenant nos données pour comparer le traitement de l'écriture inclusive dans *Le Monde* et *Le Devoir*, tel que l'illustre le Tableau 3.

Tableau 3. Comparaison du traitement des phénomènes inclusifs pour la période octobre 2017-septembre 2021 dans les articles du *Monde* et du *Devoir*.

Phénomènes	<i>Le Monde</i>			<i>Le Devoir</i>		
	Nb art.	Nb occ.	% occ.	Nb art.	Nb occ.	% occ.
Féminisation des noms de métiers	89	483	27,7	90	610	35,5
Accord de proximité	2	2	0,1	1	1	0,1
Mots épïcènes	94	876	50,2	90	747	43,5
Doubles flexions	41	125	7,2	37	93	5,4
Abréviations	85	260	14,9	60	266	15,5
Σ	96	1 746	100	96	1717	100

Le Monde a légèrement plus d’occurrences de techniques de l’écriture inclusive que *Le Devoir*, respectivement 1 746 occurrences contre 1 717 occurrences. Cette différence est toutefois minime pour être significative. Regardons maintenant chaque phénomène de plus près. Il est intéressant de noter que dans les deux quotidiens les phénomènes qui reviennent les plus souvent et ceux qui reviennent les moins souvent sont les mêmes. En ordre décroissant, viennent d’abord les mots épïcènes, la féminisation des noms de métiers, les abréviations, les doubles flexions puis l’accord de proximité.

Commençons par la féminisation des noms de métiers. Elle est présente dans presque le même nombre d’articles (89 pour *Le Monde* et 90 pour *Le Devoir*), ce qui veut dire que la majorité des articles étudiés appliquent cette technique. En revanche, les occurrences de la féminisation des professions sont beaucoup plus nombreuses dans *Le Devoir* que dans *Le Monde*. En effet, nous avons relevé 610 occurrences dans *Le Devoir*, contre 483 dans *Le Monde*. Ce résultat nous était attendu étant donné que la féminisation des noms de métier est en usage au Québec plus longtemps qu’en France. En fait, le Québec est considéré comme un pionnier en matière de féminisation, et ce depuis l’avis de recommandation de 1979 (Dister et Moreau, 2018). En France, il faut attendre la circulaire du 6 mars 1998 pour que la féminisation gagne en popularité (Dister et Moreau, 2006 et 2018). L’étude de Fujimura (2005) vient confirmer ce phénomène, puisqu’elle note seulement une accélération de l’usage de la féminisation dans la presse française à partir de 1998. Ainsi, la féminisation des professions est implantée plus longtemps dans les pratiques langagières au Québec qu’en France.

Quant à l’accord de proximité, son usage est quasiment inexistant dans les deux quotidiens. Il est relevé dans deux articles du *Monde* et un article du *Devoir*. Cette observation nous surprend à la lumière de l’étude d’Abeillé, An et Shiraïshi (2018), qui révèle que l’accord de proximité est bel et bien vivant dans la langue française. Tout de même, aussi peu nombreuses que soient les occurrences, elles montrent que l’accord de proximité tente de faire un retour depuis sa proscription par les grammairiens du XVII^e, tel qu’évoqué dans l’introduction (§ 1). De plus, nous rappelons que notre corpus comprend un nombre fini d’articles et par conséquent n’est pas représentatif de tous les articles publiés dans *Le Monde* et *Le Devoir*. Afin d’avoir des données plus exactes, il faudrait effectuer une étude qui se concentre exclusivement sur l’usage de l’accord de proximité dans la presse écrite.

Les mots épïcènes sont relevés respectivement dans 94 et 90 articles du *Monde* et du *Devoir*, ce qui vaut pour 50,2 % des procédés inclusifs du *Monde* et 43,5 % du *Devoir*. Cette différence n’est pas significative, puisque les termes épïcènes occupent une place importante dans la langue. Plus précisément, 29 % des mots dans la langue française sont des mots

épiciènes (Khaznadar, 1990). L'utilisation de ces termes dans les articles est donc inévitable et elle ne signifie pas qu'un quotidien emploie une écriture plus inclusive que l'autre.

Les doubles flexions ne sont même pas présentes dans la moitié des articles, soit 41 articles dans *Le Monde* et 37 articles dans *Le Devoir*. Elles représentent respectivement seulement 7,1 % et 5,4 % des procédés inclusifs dans *Le Monde* et *Le Devoir*. Contrairement aux résultats de l'étude de Tibblin (2020), où les répondants et répondantes jugent que la double flexion est la technique de l'écriture inclusive qui est la plus acceptée et utilisée, nos données suggèrent que ce phénomène est encore très peu employé.

À notre grande surprise, les abréviations sont plus répandues dans *Le Monde* que dans *Le Devoir*, malgré le fait que les abréviations ont récemment fait l'objet d'une polémique en France. Même si les occurrences sont légèrement plus nombreuses dans *Le Devoir* (266 contre 260), c'est dans *Le Monde* que nous avons relevé le plus grand nombre d'articles qui utilisent des abréviations (85 contre 60). Par ailleurs, les abréviations sont plus fréquentes dans les deux quotidiens que les doubles flexions. Nous nous attendions au contraire, puisque Tibblin (2020) remarque que les doubles flexions sont préférées aux abréviations. De plus, il nous importe de préciser que l'utilisation des abréviations n'est pas régularisée dans les deux quotidiens. Il existe tout de même une plus grande uniformité dans *Le Monde*, où la grande majorité des articles emploient les parenthèses, alors que les articles du *Devoir* sont répartis entre les parenthèses et les points normaux pour la plupart.

Contrairement à notre hypothèse initiale, les procédés inclusifs sont plus largement répandus en France dans le quotidien *Le Monde*, à l'exception de la féminisation des noms de métiers, qui est plus présente au Québec dans le journal *Le Devoir*. Ce résultat est étonnant parce que chez Tibblin (2020), ce sont les répondants et répondantes provenant de la France qui manifestaient des attitudes plus négatives envers l'écriture inclusive que ceux et celles provenant des autres aires linguistiques francophones, dont le Québec.

6 Conclusion

Dans cet article, nous avons voulu comparer l'usage de l'écriture inclusive dans la presse écrite française et québécoise sur une période de quatre ans, entre octobre 2017 et septembre 2021. Notre hypothèse initiale était que l'écriture inclusive serait plus appliquée dans le quotidien québécois *Le Devoir* que le quotidien français *Le Monde*. Nos résultats ont toutefois infirmé notre hypothèse. En effet, l'écriture inclusive est plus largement répandue dans les articles du *Monde* que ceux du *Devoir*. La plupart des phénomènes étudiés sont plus fréquents dans *Le Monde*. C'est le cas pour l'accord de proximité, les mots épiciènes, les doubles flexions et les abréviations. Même si les occurrences des abréviations sont plus élevées dans *Le Devoir*, nous considérons que leur usage est plus fréquent dans *Le Monde* puisque nous avons relevé plus d'articles utilisant des abréviations dans ce dernier. La seule exception à cette observation est la féminisation des noms de métiers. Nous attribuons ceci au fait que la féminisation se fait au Québec depuis 1979, alors qu'elle est seulement entrée en usage en France en 1998. Cette différence est tout de même négligeable, étant donné que presque le même nombre d'articles appliquent la féminisation dans les deux journaux.

À partir de notre étude, nous pouvons affirmer que l'écriture inclusive occupe aujourd'hui une place de plus en plus importante dans les médias, et que son usage continuera à se répandre. Néanmoins, il reste encore de nombreuses études à effectuer sur ce sujet. Premièrement, notre échantillon ne prétend pas être représentatif de tous les articles publiés dans *Le Monde* et *Le Devoir*. Il faudrait analyser plus attentivement chaque phénomène pour avoir des données plus exactes à ce propos. Deuxièmement, *Le Monde* et *Le Devoir* ne sont pas représentatifs des autres médias écrits français et québécois. Nous sommes à cet effet à étendre notre étude à deux autres quotidiens : *Libération* en France et *La Presse* au Québec. Pour avoir une représentation plus juste des médias français et québécois, il serait intéressant

de comparer l'usage de l'écriture inclusive dans les journaux de gauche avec ceux de droite, puisque nous savons que l'idéologie de gauche est plus favorable à l'écriture inclusive que celle de droite (Dister et Moreau, 2006). Troisièmement, pour avoir un aperçu plus vaste de l'écriture inclusive dans les médias écrits, nous étudierons prochainement l'évolution de son usage sur une période de 30 années – de 1990 à 2021. L'année 1990 importe parce que c'est après les rectifications orthographiques de 1990 que commence le débat autour de l'écriture inclusive (Dister et Moreau, 2009).

Nous remercions le Conseil de recherche en sciences humaines du Canada (2020-2021), les bourses d'études supérieures de l'Ontario (2021-2022) et l'Université d'Ottawa (2020-2022) pour leur soutien financier.

Références bibliographiques

- Abbou, J., Arnold, A., Candea, M., et Marignier, N. (2018). Qui a peur de l'écriture inclusive ? Entre délire eschatologique et peur d'émasculat. *Semen : Revue de sémio-linguistique des textes et discours*, 44, 133-150.
- Abeillé, A., Aixiu A., et Shiraïshi, A. (2018). L'accord de proximité du déterminant en français. *Discours*, 22.
- Beauzée, N. (1767). *Grammaire générale ou Exposition raisonnée des éléments nécessaires du langage : pour servir de fondement à l'étude de toutes les langues*. 2, Paris : J. Barbou.
- Brauer, M., et Landry, M. (2008). Un ministre peut-il tomber enceinte ? L'impact du générique masculin sur les représentations mentales. *L'année psychologique*, 108(2), p. 243-272.
- Chatard, A., Guimond, S., et Martinot, D. (2005). Impact de la féminisation lexicale des professions sur l'auto-efficacité des élèves : une remise en cause de l'universalisme masculin, *L'Année Psychologique*, 105, p. 249-272.
- Corbeil, J.-C. (1986). La langue des médias, témoin ou guide de la langue d'usage. Comité linguistique de la société Radio-Canada, *Faut-il intervenir dans la langue des médias ?* Montréal : Service des communications du Conseil de la langue française.
- Dister, A., et Moreau, M. L. (2006). « Dis-moi comment tu féminises, je te dirai pour qui tu votes. » Les dénominations des candidates dans les élections européennes de 1989 et de 2004 en Belgique et en France. *Langue et société*, 1(115), p. 5-45.
- Dister, A., et Moreau, M. L. (2009). *Féminiser ? Vraiment pas sorcier ! : La féminisation des noms de métiers, fonctions, grades et titres*, Bruxelles : Groupe De Boeck et Éditions Duculot.
- Dister, A., et Moreau, M. L. (2018). *Députée européenne et fonctionnaire sanctionnatrice : 25 ans de politique linguistique en Belgique francophone pour la dénomination des femmes. Synergies Pays germanophones*, 11, p. 81-91.
- Dumais, H. (2007). L'occultation des femmes dans les textes officiels du Québec. *Nouvelles Questions Féministes*, 26(3), p. 39-46.
- Fujimura, I. (2005). Politique de la langue : la féminisation des noms de métiers et des titres dans la presse française (1988-2001). *Mots*, 78, p. 37-52.
- Gervais, M.-M. (2001). *Le Monde et la féminisation des titres : étude comparative 1997-98*. Armstrong, N., Bauvois, C. et, Beeching, K. *La langue française au féminin. Le sexe et le genre affectent-ils la variation linguistique ?* Paris : L'Harmattan, p. 153-166.
- Haddad, R. (dir.), Sebah, C., et Baric, C. (2019). *Manuel d'écriture inclusive*. Paris : Mots-Clés.

- Harris interactive (octobre 2017). *L'écriture inclusive : La population française connaît-elle l'écriture inclusive ? Quelle opinion en a-t-elle ?* [<http://harris-interactive.fr/wp-content/uploads/sites/6/2017/10/Rapport-ecriture-inclusive-mots-cles-Harris-Interactive.pdf>] (Consulté le 10 décembre 2021).
- Jansen, B. (2017). Écriture inclusive : Pour ou contre ? *Centre d'éducation populaire André Genot*, décembre 2017, p. 1-9.
- Khaznadar, Edwige (1990). *Le nom de la femme. Virtualisation idéologique et réalité linguistique* (Thèse de doctorat). Université de Toulouse – Le Mirail.
- Labrosse, C. (2021). *Pour une langue sans sexisme : petit traité pratique pour un usage au quotidien*. Québec : Fides.
- Louis, A. (2018). Écriture inclusive et moralisme. *Commentaire*, 2(162), p. 469-472.
- Moreau, M.-L. (2019). L'accord de proximité dans l'écriture inclusive. Peut-on utiliser n'importe quel argument? Dister, A., et Piron, S. (dir.). *Les discours de référence sur la langue française*. Bruxelles : Presses de l'Université Saint-Louis, p. 351-378.
- Nadeau, J.-F. (2010). *Le Devoir : Un siècle québécois*. Montréal : Les Éditions de l'Homme.
- Neveu, É. (2019). *Sociologie du journalisme*. Paris : Éditions La Découverte.
- Office de la langue française (1979). Féminisation des titres, *Gazette officielle du Québec*, 111^e année, 30, 28 juillet 1979, p. 7394-7395.
- Penfield, J. (1987). *Women and Language in Transition*. New York : State University of New York Press.
- Roubin, S. (2017). *Le sexisme dans la langue française*. Bruxelles : Analyse des Femmes Prévoyantes Socialistes.
- Tibblin, J. (2020). Les attitudes envers le langage inclusif des francophones et leur effet sur l'évaluation d'un texte. 7^e Congrès Mondial de Linguistique Française, SHS Web of Conferences, 78(13006).
- Vaugelas, C. F. de. (1647). *Remarques sur la langue française, utiles à ceux qui veulent bien parler et bien écrire*. Paris : Courbé.
- Viennot, É., Candea, M., Chevalier, Y., Duverger, S., Houdebine, A.-M., et Lasserre, A. (2015). *L'Académie contre la langue française : le dossier « féminisation »*. Donnemarie-Dontilly : Éditions iXe.
- Viennot, É. (2018). *Le langage inclusif : pourquoi, comment*. Donnemarie-Dontilly : Éditions iXe.